



## AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : Trophée d'Equinoxe

Dates complètes : 17 et 18 mars 2007

Lieu : Etang de Saint-Quentin (Yvelines)

Autorité Organisatrice : Club Voile St Quentin

### 1 REGLES

#### 1.1 La régata sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- les instructions de course type 2005-2008 de la FFV, complétées par une annexe qui sera remise à chaque concurrent à l'inscription.

#### 1.2 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique

### 2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement I SAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

### 3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

#### 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Laser (Laser standard, Laser radial et Laser 4.7).

#### 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur place le jour de l'épreuve. Les frais d'inscription s'élèvent à 10 euros.

#### 3.3 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité

- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### 4 PROGRAMME

##### 4.1 Inscriptions :

Samedi 17 mars de 13h00 à 14h30

##### 4.2 Jours de course :

Samedi 17 mars et dimanche 18 mars

4.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 14h30.

4.4 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course du dimanche est 10h30

#### 5 CLASSEMENT

Il sera établi un classement pour la série Laser Radial, un pour la série Laser Standard et un pour la série Laser 4.7 si le nombre de coureurs dépasse ou égale 5, dans le cas contraire ils seront classés dans la série Laser Radial.

Deux courses sont nécessaires pour valider une série.

Si 2 courses sont validées le classement sera établi sur ces 2 courses

Si 3 à 6 courses sont validées, le classement sera effectué sur l'ensemble des courses à l'exclusion de la moins favorable.

#### 10 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.